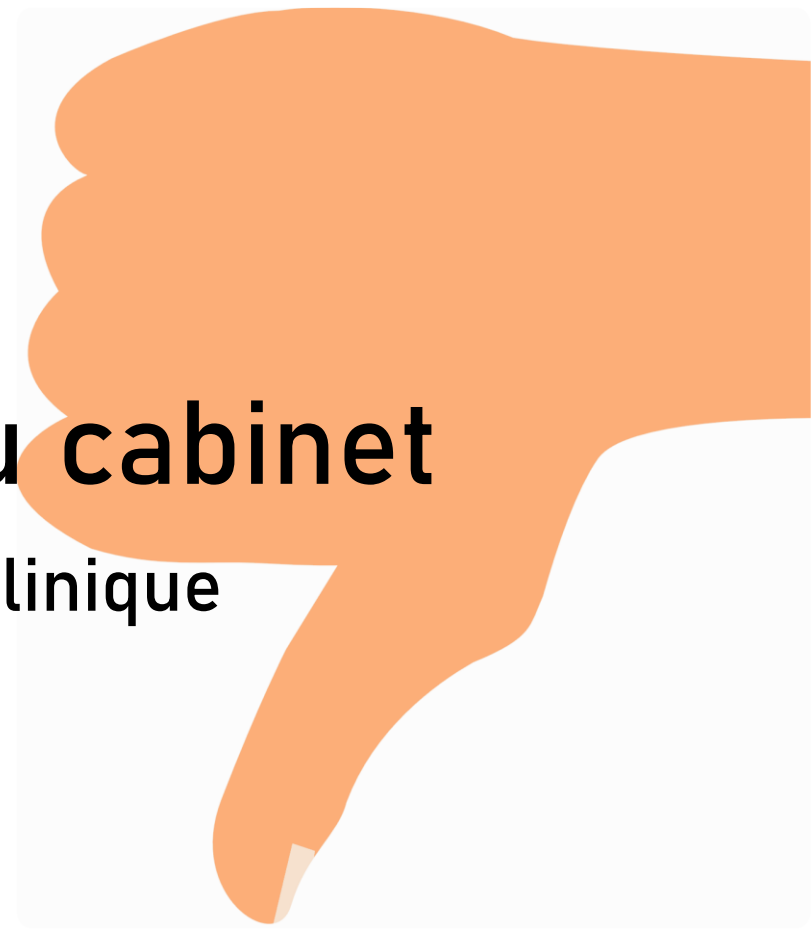


# Capacité de discernement au cabinet

Croisement entre éthique et pratique clinique

Dre Kristina Würth  
Unité d'éthique clinique  
CHUV/ IHM  
[kristina.wurth@chuv.ch](mailto:kristina.wurth@chuv.ch)



# Programme



1. Introduction par exemples



3. Les fondements éthiques



5. Questions et discussion

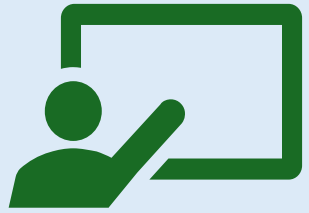


2. Le cadre juridique



4. L'application clinique

# Programme



1. Introduction par exemples



3. Les fondements éthiques



5. Questions et discussion

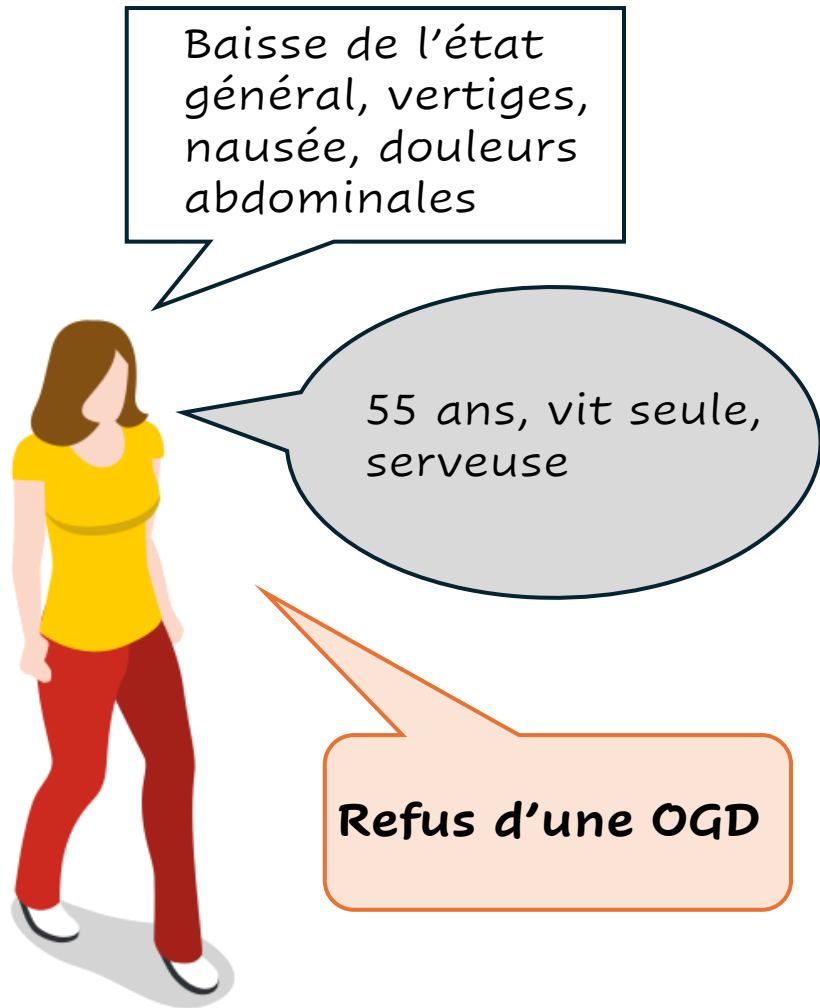


2. Le cadre juridique



4. L'application clinique

# Vignette 1



Anémie 64 g/l

Suspicion d'une hémorragie gastro-intestinale

Proposition d'une OGD

Capacité de discernement?

# Vignette 1.2



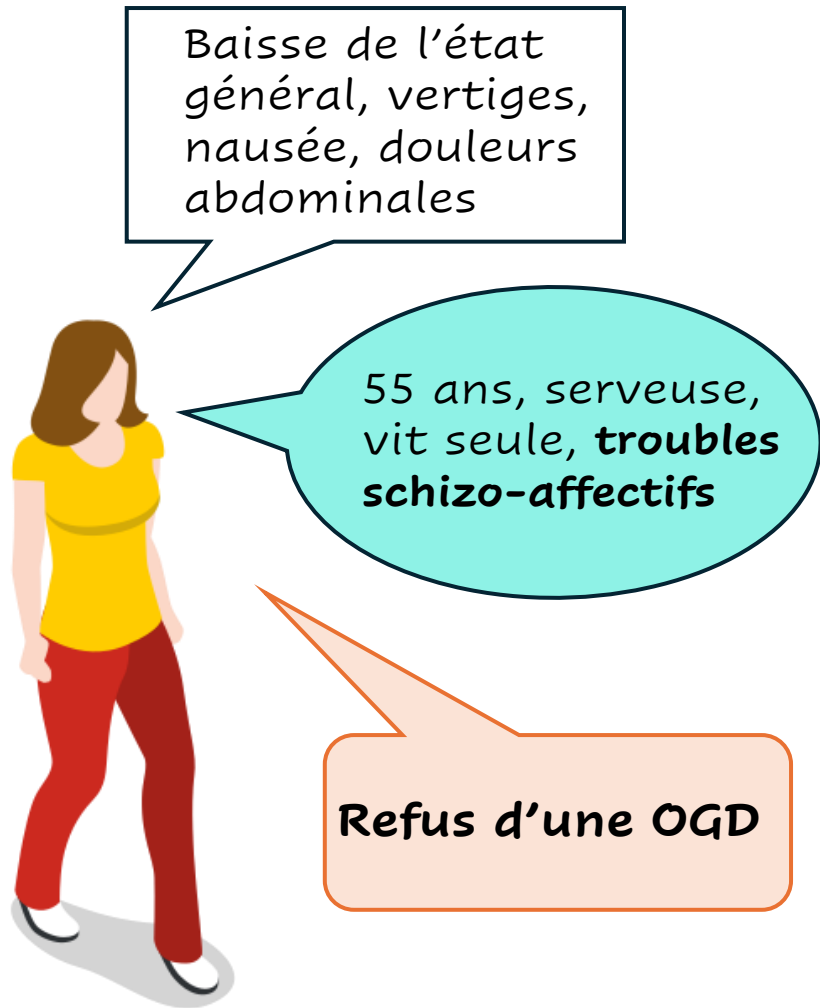
Anémie 64 g/l

Suspicion d'une hémorragie gastro-intestinale

Proposition d'une OGD

Capacité de discernement?

# Vignette 1.3



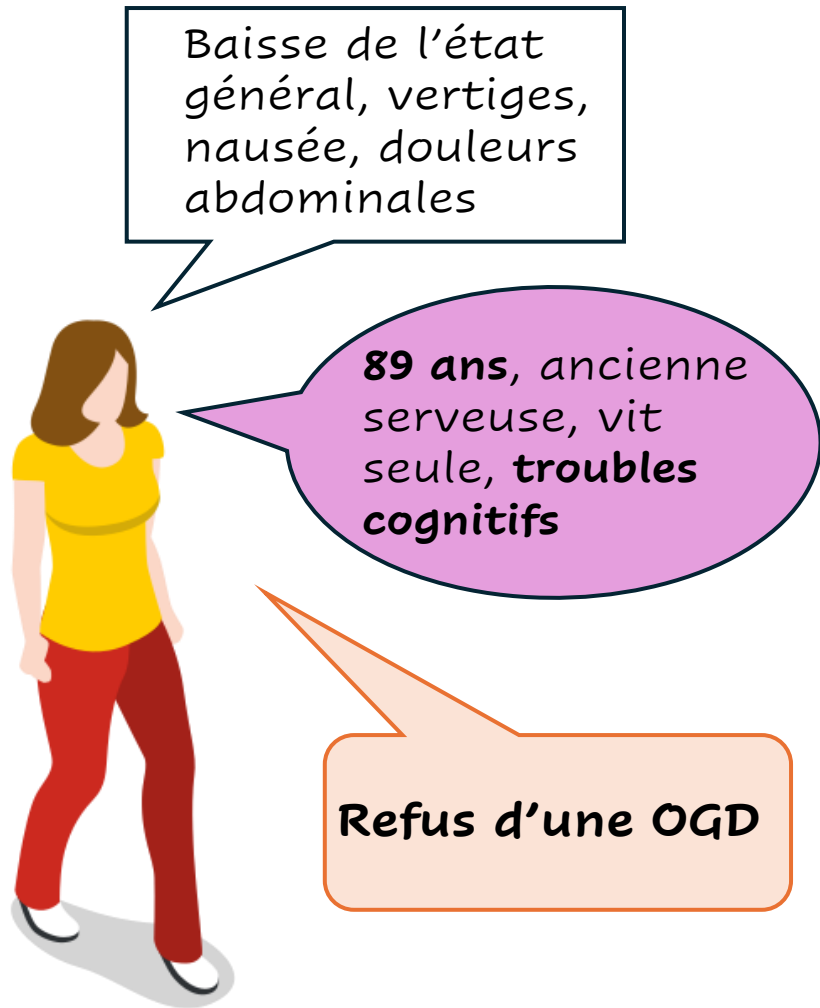
Anémie 64 g/l

Suspicion d'une hémorragie gastro-intestinale

Proposition d'une OGD

Capacité de discernement?

# Vignette 1.4



Anémie 64 g/l

Suspicion d'une hémorragie gastro-intestinale

Proposition d'une OGD

Capacité de discernement?

# Vignette 1.5



Anémie 64 g/l

Suspicion d'une hémorragie gastro-intestinale

Proposition d'une OGD

Capacité de discernement?



# Tension

Capacité de discernement

Poids existentiel et éthique  
des décisions



$t \longrightarrow$  *Évolution des maladies chroniques*

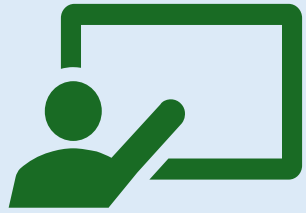
Maladies:  
Démences  
Accidents vasculaires cérébraux  
Cancer  
État confusionnel aigu  
...

Décisions:  
Lieu de vie  
Projets de soins  
Traitement de crises  
Décisions pour la fin de vie  
...

# Incapacité de discernement en chiffres

| <b>Population étudiée</b>                              | <b>Nombre d'études/nombre de patients</b> | <b>Prévalence de l'<u>incapacité de discernement</u><br/>% (95%CI)</b> |
|--|---|--|
| Personnes âgées non malades, vivant dans la communauté | 16 études<br>1817 personnes               | <b>2.8</b> (1.7-3.9)   |
| Patients hospitalisés, service de médecine             | 8 études<br>816 patients                  | <b>26</b> (18-35)  |
| Résidents d'EMS  | 5 études<br>346 résidents                 | <b>44</b> (28-60)  |
| Patients avec maladie d'Alzheimer                      | 10 études<br>1425 patients                | <b>54</b> (28-79)  |

# Programme



1. Introduction par exemples



3. Les fondements éthiques



5. Questions et discussion

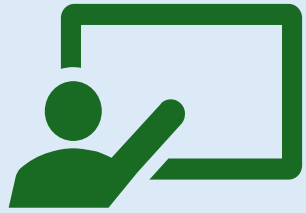


2. Le cadre juridique



4. L'application clinique

# Programme



1. Introduction par exemples



3. Les fondements éthiques



5. Questions et discussion



2. Le cadre juridique



4. L'application clinique



## **d. discernement**

Toute personne qui n'est pas privée de la faculté d'agir raisonnablement en raison de son jeune âge, de déficience mentale, de troubles psychiques, d'ivresse ou d'autres causes semblables est capable de discernement au sens de la présente loi.

La capacité de l'adulte est présumée ; il incombe donc au médecin de prouver l'incapacité.

**Deux conditions** sont nécessaires (cumulatives) :

- (1) privé d'agir raisonnablement (aptitude cognitive et volitive)
- (2) une cause qui explique cela



# Code Civil Suisse **Articles 17,18 et 19**



## **17**

Les personnes incapables de discernement, les mineurs et les personnes sous curatelle de portée générale n'ont pas l'exercice des droits civils.

## **18**

Les actes de celui qui est incapable de discernement n'ont pas d'effet juridique; demeurent réservées les exceptions prévues par la loi.

## **19 (2)**

Les personnes incapables de discernement sont représentées par leur représentant légal, sauf pour les droits qui ne souffrent aucune représentation en raison de leur lien étroit avec la personnalité.

# Code Civil Suisse **Article 378** B. Représentants (dans l'ordre)



# Code Civil Suisse **Article 378** B. Représentants (dans l'ordre)



- 1** La personne désignée dans les directives anticipées ou dans un mandat pour cause d'inaptitude





# Code Civil Suisse **Article 378** B. Représentants (dans l'ordre)



**1** La personne désignée dans les directives anticipées ou dans un mandat pour cause d'inaptitude






**2** Le curateur qui a pour tâche de la représenter dans le domaine médical







# Code Civil Suisse **Article 378** B. Représentants (dans l'ordre)



- 1** La personne désignée dans les directives anticipées ou dans un mandat pour cause d'inaptitude 
- 2** Le curateur qui a pour tâche de la représenter dans le domaine médical 
- 3** Son conjoint ou son partenaire enregistré, s'il fait ménage commun avec elle ou s'il lui fournit une assistance personnelle régulière 

# Code Civil Suisse **Article 378** B. Représentants (dans l'ordre)








- 1 La personne désignée dans les directives anticipées ou dans un mandat pour cause d'inaptitude 
- 2 Le curateur qui a pour tâche de la représenter dans le domaine médical 
- 3 Son conjoint ou son partenaire enregistré, s'il fait ménage commun avec elle ou s'il lui fournit une assistance personnelle régulière 
- 4 La personne qui fait ménage commun avec elle et qui lui fournit une assistance personnelle régulière 



# Code Civil Suisse **Article 378** B. Représentants (dans l'ordre)









- 1 La personne désignée dans les directives anticipées ou dans un mandat pour cause d'inaptitude 
- 2 Le curateur qui a pour tâche de la représenter dans le domaine médical 
- 3 Son conjoint ou son partenaire enregistré, s'il fait ménage commun avec elle ou s'il lui fournit une assistance personnelle régulière 
- 4 La personne qui fait ménage commun avec elle et qui lui fournit une assistance personnelle régulière 
- 5 Ses descendants, s'ils lui fournissent une assistance personnelle régulière 









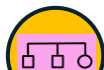
# Code Civil Suisse **Article 378** B. Représentants (dans l'ordre)



- 1 La personne désignée dans les directives anticipées ou dans un mandat pour cause d'inaptitude 
- 2 Le curateur qui a pour tâche de la représenter dans le domaine médical 
- 3 Son conjoint ou son partenaire enregistré, s'il fait ménage commun avec elle ou s'il lui fournit une assistance personnelle régulière 
- 4 La personne qui fait ménage commun avec elle et qui lui fournit une assistance personnelle régulière 
- 5 Ses descendants, s'ils lui fournissent une assistance personnelle régulière 
- 6 Ses père et mère, s'ils lui fournissent une assistance personnelle régulière 

# Code Civil Suisse **Article 378** B. Représentants (dans l'ordre)



- 1 La personne désignée dans les directives anticipées ou dans un mandat pour cause d'inaptitude 
- 2 Le curateur qui a pour tâche de la représenter dans le domaine médical 
- 3 Son conjoint ou son partenaire enregistré, s'il fait ménage commun avec elle ou s'il lui fournit une assistance personnelle régulière 
- 4 La personne qui fait ménage commun avec elle et qui lui fournit une assistance personnelle régulière 
- 5 Ses descendants, s'ils lui fournissent une assistance personnelle régulière 
- 6 Ses père et mère, s'ils lui fournissent une assistance personnelle régulière 
- 7 Ses frères et sœurs, s'ils lui fournissent une assistance personnelle régulière 

# Code Civil Suisse **Article 377** A. Plan de traitement



1

Lorsqu'une personne incapable de discernement doit recevoir des soins médicaux sur lesquels elle ne s'est pas déterminée dans des directives anticipées, le médecin traitant établit le traitement avec la personne habilitée à la représenter dans le domaine médical.

2

Le médecin traitant renseigne la personne habilitée à représenter la personne incapable de discernement sur tous les aspects pertinents du traitement envisagé, notamment sur ses raisons, son but, sa nature, ses modalités, ses risques et effets secondaires, son coût, ainsi que sur les conséquences d'un défaut de traitement et sur l'existence d'autres traitements.

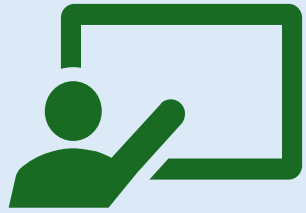
3

Dans la mesure du possible, la personne incapable de discernement est associée au processus de décision.

4

Le plan de traitement doit être adapté à l'évolution de la médecine et à l'état de la personne concernée.

# Programme



1. Introduction par exemples



3. Les fondements éthiques



5. Questions et discussion



2. Le cadre juridique



4. L'application clinique



# Programme



1. Introduction par exemples



3. Les fondements éthiques



5. Questions et discussion

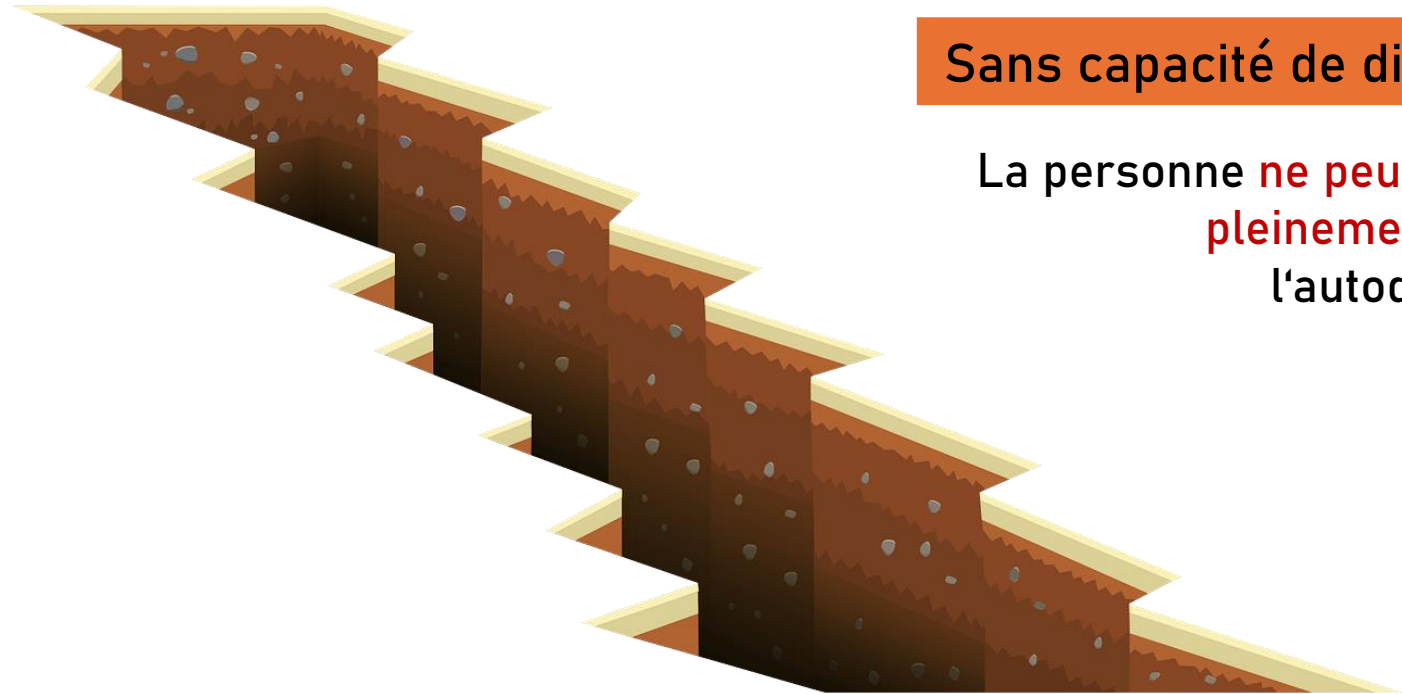


2. Le cadre juridique



4. L'application clinique

# Fossé fondamental



Sans capacité de discernement

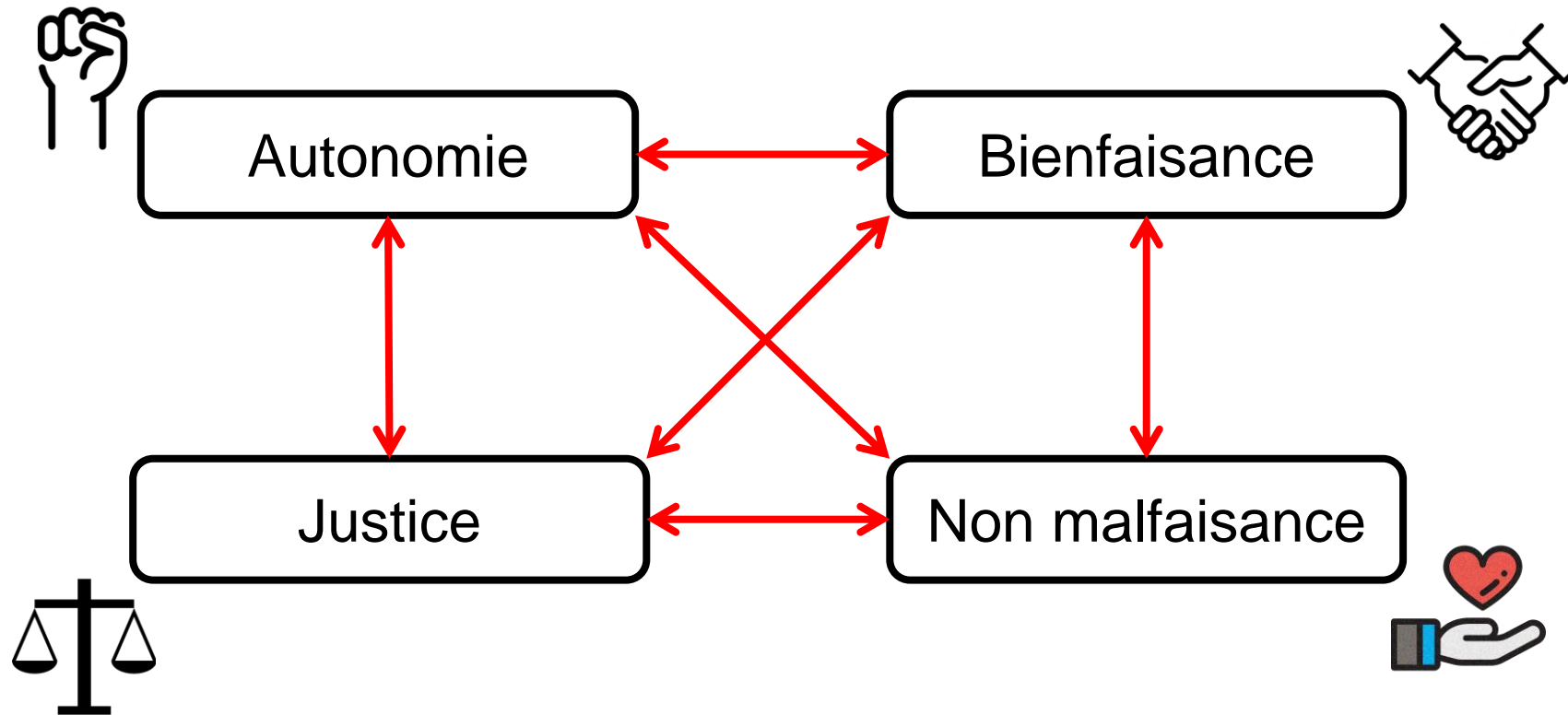
La personne **ne peut pas exercer pleinement** son droit à l'autodétermination

Avec capacité de discernement

La personne **peut exercer pleinement** son droit à l'autodétermination

Comment pourrions-nous justifier cette distinction?

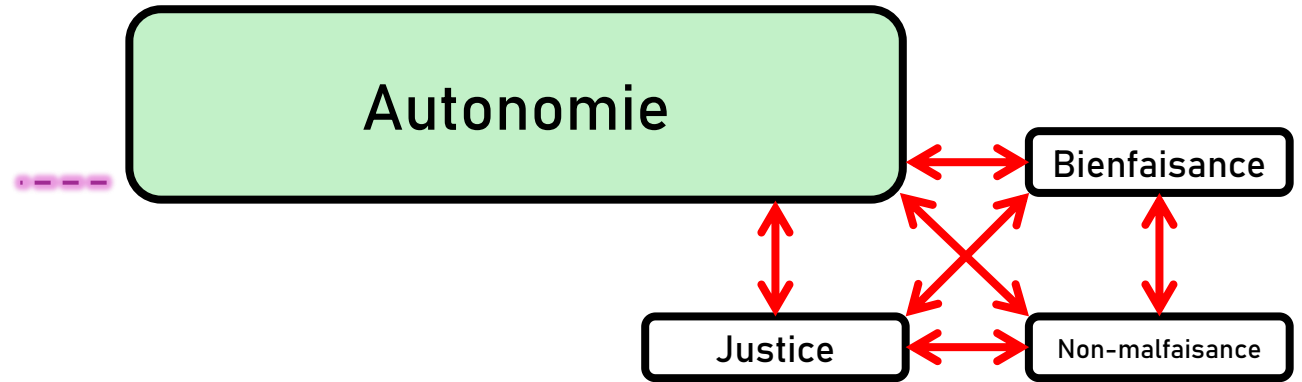
# 4 principes de bioéthique médicale



Beauchamp TL et Childress JF 8th ed. OUP 2019

# 4 principes de bioéthique médicale

**Liberté individuelle** d'agir selon ses propres normes et valeurs, son projet de vie = valeur fondamentale dans notre société

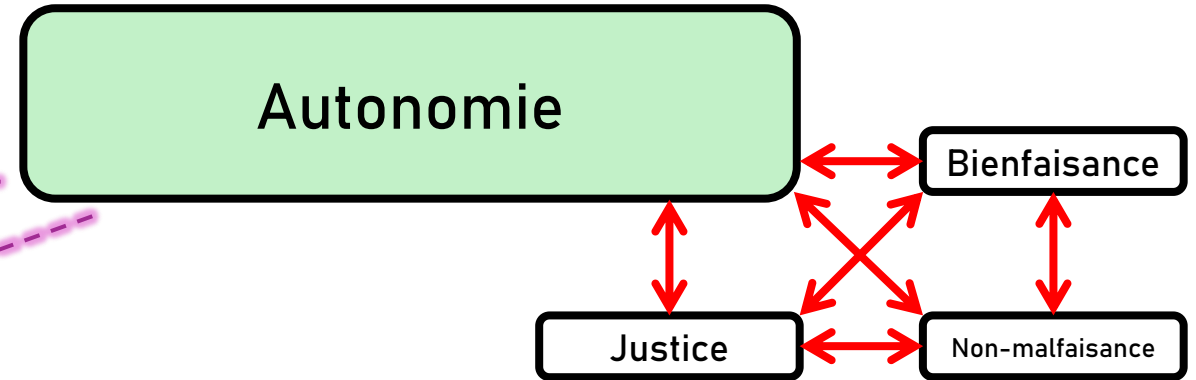


*Beauchamp TL et Childress JF 8th ed. OUP 2019*

# 4 principes de bioéthique médicale

**Liberté individuelle** d'agir selon ses propres normes et valeurs, son projet de vie = valeur fondamentale dans notre société

**Justifié** par l'intérêt (bien-être) de la personne et par la dignité de l'homme en tant que sujet libre, moral (responsable) et rationnel



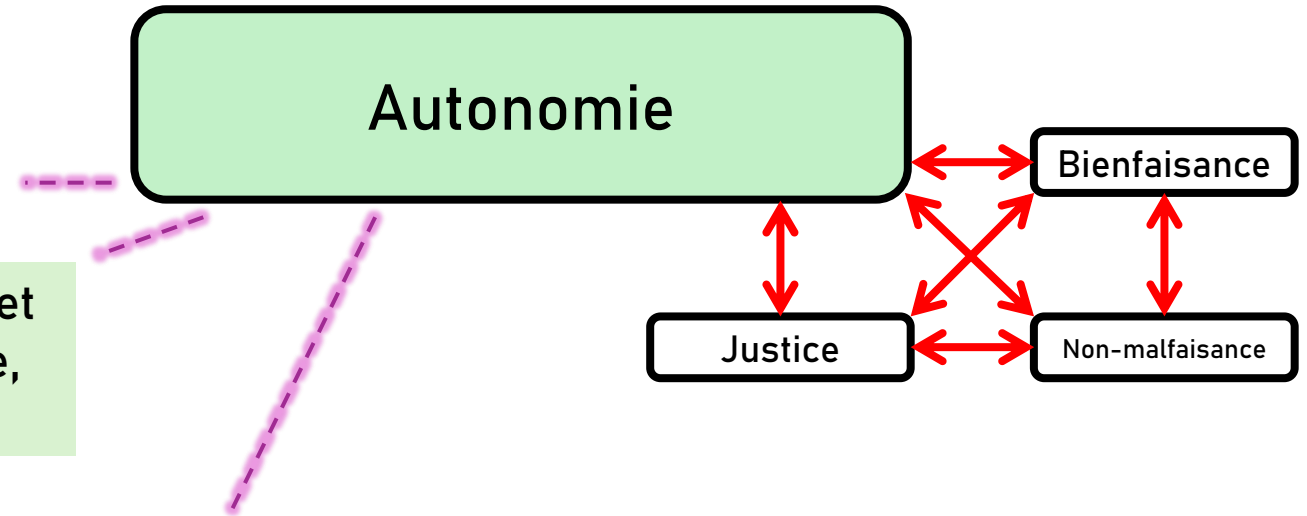
Beauchamp TL et Childress JF 8th ed. OUP 2019

# 4 principes de bioéthique médicale

**Liberté individuelle** d'agir selon ses propres normes et valeurs, son projet de vie = valeur fondamentale dans notre société

**Justifié** par l'intérêt (bien-être) de la personne et par la dignité de l'homme en tant que sujet libre, moral (responsable) et rationnel

**Droit-liberté** (sans violence, pression, manipulation) ainsi que **droit-créance** (soutien de l'autonomie)



Beauchamp TL et Childress JF 8th ed. OUP 2019

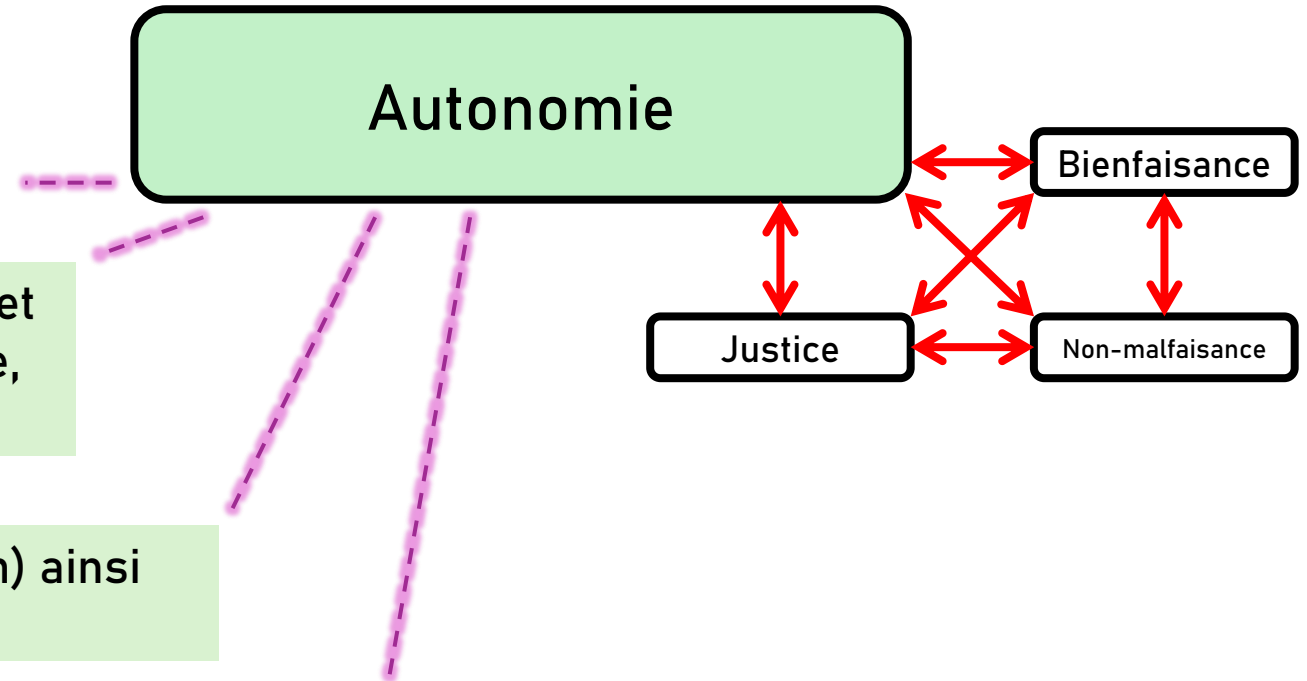
# 4 principes de bioéthique médicale

**Liberté individuelle** d'agir selon ses propres normes et valeurs, son projet de vie = valeur fondamentale dans notre société

**Justifié** par l'intérêt (bien-être) de la personne et par la dignité de l'homme en tant que sujet libre, moral (responsable) et rationnel

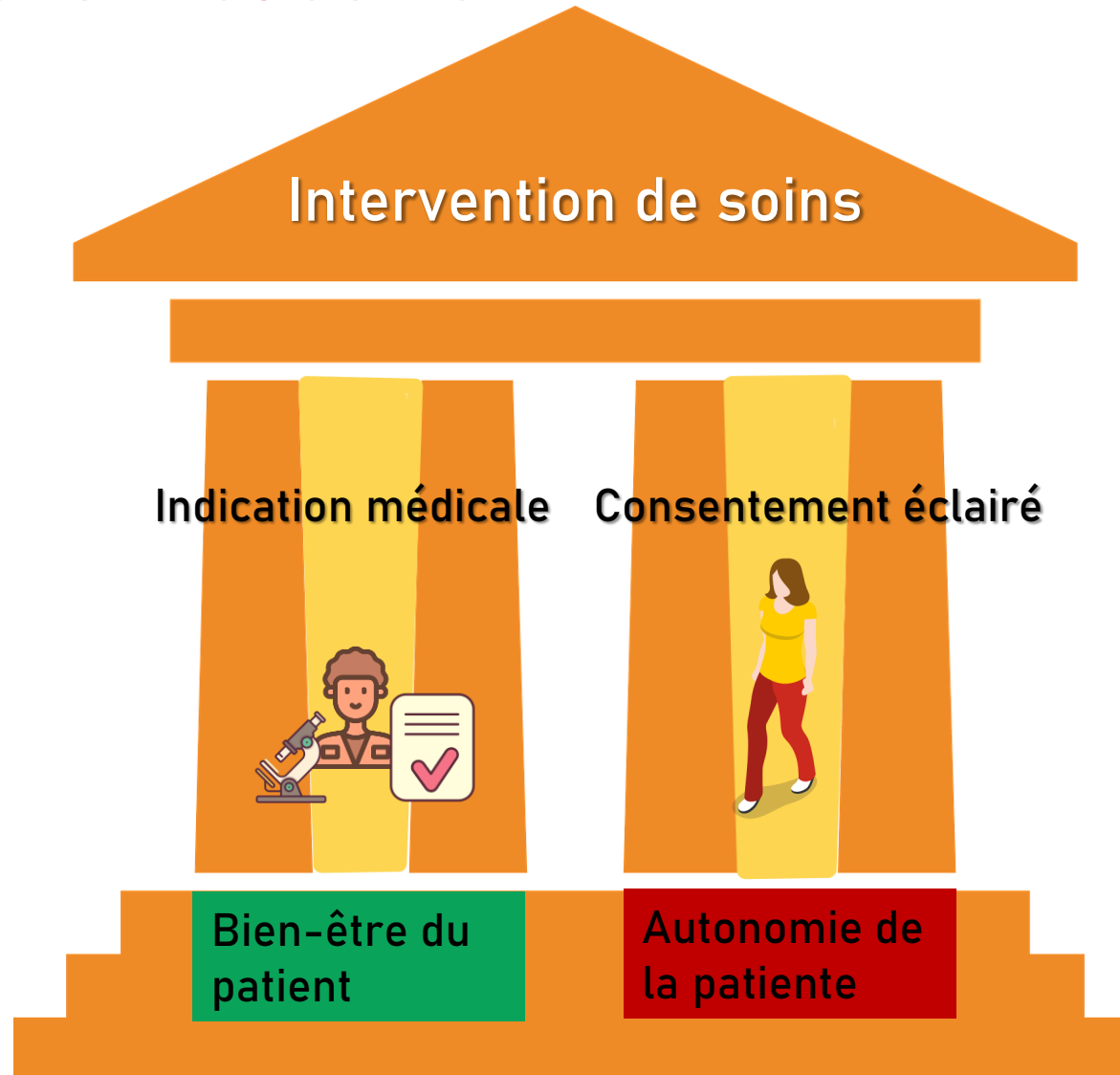
**Droit-liberté** (sans violence, pression, manipulation) ainsi que **droit-créance** (soutien de l'autonomie)

L'exercice de l'autonomie présuppose **3 conditions**:  
(1) information, (2) volontariat, (3) capacité de discernement



Beauchamp TL et Childress JF 8th ed. OUP 2019

# Base éthique de la médecine





# Programme



1. Introduction par exemples



3. Les fondements éthiques



5. Questions et discussion

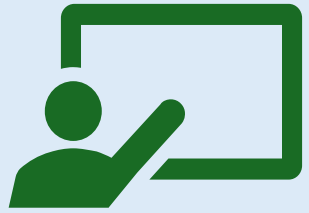


2. Le cadre juridique



4. L'application clinique

# Programme



1. Introduction par exemples



3. Les fondements éthiques



5. Questions et discussion



2. Le cadre juridique



4. L'application clinique

# Capacité de discernement: 4 éléments

Capacité de comprendre  
l'information donnée de  
manière compréhensible et  
liée à la décision (diagnostic,  
options...)

1

**Compréhension**  
« Comprehension »

# Capacité de discernement: 4 éléments

Capacité de comprendre  
l'information donnée de  
manière compréhensible et  
liée à la décision (diagnostic,  
options...)

1

**Compréhension**  
« Comprehension »

2

**Évaluation**  
« Appreciation »

Capacité de reconnaître sa  
propre situation, et d'évaluer  
les conséquences des  
différentes options pour sa  
propre vie

# Capacité de discernement: 4 éléments

Capacité de comprendre l'information donnée de manière compréhensible et liée à la décision (diagnostic, options...)

1

**Compréhension**  
« Comprehension »

2

**Évaluation**  
« Appreciation »

Capacité de reconnaître sa propre situation, et d'évaluer les conséquences des différentes options pour sa propre vie

3

Capacité de comparer les avantages et inconvénients des options, de les intégrer et d'arriver à un choix

**Raisonnement**  
« Reasoning »

# Capacité de discernement: 4 éléments

Capacité de comprendre l'information donnée de manière compréhensible et liée à la décision (diagnostic, options...)

1

**Compréhension**  
« Comprehension »

2

**Évaluation**  
« Appreciation »

Capacité de reconnaître sa propre situation, et d'évaluer les conséquences des différentes options pour sa propre vie

3

Capacité de comparer les avantages et inconvénients des options, de les intégrer et d'arriver à un choix

**Raisonnement**  
« Reasoning »

4

**Expression** du choix  
« Communicating a choice »

Capacité de communiquer la décision librement sans succomber à une pression d'autrui

1

2

3

4

## «Compréhension»

Par exemple:



1

2

3

4

## «Compréhension»

Par exemple:



Pourriez-vous me dire dans vos propres termes ce dont je vous ai parlé concernant:

- la nature de votre problème
- le traitement/le test diagnostic recommandé
- les bénéfices potentiels de ce traitement/test
- les risques ou désagréments potentiels de ce traitement/test
- les bénéfices et risques potentiels de n'entreprendre aucun traitement/test





1

2

3

4

## «Compréhension»

Par exemple:

- ➔ Pourriez-vous me dire dans vos propres termes ce dont je vous ai parlé concernant:
- la nature de votre problème
  - le traitement/le test diagnostic recommandé
  - les bénéfices potentiels de ce traitement/test
  - les risques ou désagréments potentiels de ce traitement/test
  - les bénéfices et risques potentiels de n'entreprendre aucun traitement/test
- ➔ Quelles seraient les alternatives au traitement/test dont nous avons parlé ?



1

2

3

4

## «Compréhension»

Par exemple:

- ➔ Pourriez-vous me dire dans vos propres termes ce dont je vous ai parlé concernant:
  - la nature de votre problème
  - le traitement/le test diagnostic recommandé
  - les bénéfices potentiels de ce traitement/test
  - les risques ou désagréments potentiels de ce traitement/test
  - les bénéfices et risques potentiels de n'entreprendre aucun traitement/test
  
- ➔ Quelles seraient les alternatives au traitement/test dont nous avons parlé ?
  
- ➔ Qu'est ce qui va arriver, à votre avis, si vous décidez de renoncer à ce traitement/test ?



1

2

3

4

## «Compréhension»

Par exemple:

- ➔ Pourriez-vous me dire dans vos propres termes ce dont je vous ai parlé concernant:
  - la nature de votre problème
  - le traitement/le test diagnostic recommandé
  - les bénéfices potentiels de ce traitement/test
  - les risques ou désagréments potentiels de ce traitement/test
  - les bénéfices et risques potentiels de n'entreprendre aucun traitement/test
- ➔ Quelles seraient les alternatives au traitement/test dont nous avons parlé ?
- ➔ Qu'est ce qui va arriver, à votre avis, si vous décidez de renoncer à ce traitement/test ?

Les patient.e.s avec troubles sévères de la mémoire peuvent rencontrer des difficultés à retenir l'information. Dans ces situations, il faut être très attentif sur la manière dont l'information est donnée. Elle doit être dispensée par étape pour favoriser la compréhension du/ de la patient.e.

1

2

3

4

## « Appréciation/ Evaluation »

Par exemple:



1

2

3

4

## « Appréciation/ Evaluation »

Par exemple:

➔ Qu'est-ce qui ne va pas avec votre santé actuellement ?



1

2

3

4

## « Appréciation/ Evaluation »

Par exemple:

- ➔ Qu'est-ce qui ne va pas avec votre santé actuellement ?
- ➔ Pensez-vous avoir besoin d'un traitement ?



1

2

3

4

## « Appréciation/ Evaluation »

Par exemple:

- ➔ Qu'est-ce qui ne va pas avec votre santé actuellement ?
- ➔ Pensez-vous avoir besoin d'un traitement ?
- ➔ Pensez-vous qu'il soit possible que ce traitement/test puisse être bénéfique pour vous ?



1

2

3

4

## « Appréciation/ Evaluation »

Par exemple:

- ➔ Qu'est-ce qui ne va pas avec votre santé actuellement ?
- ➔ Pensez-vous avoir besoin d'un traitement ?
- ➔ Pensez-vous qu'il soit possible que ce traitement/test puisse être bénéfique pour vous ?
- ➔ Pensez-vous qu'il soit possible que ce traitement/test puisse vous faire du mal ?





1

2

3

4

## « Appréciation/ Evaluation »

Par exemple:

- ➔ Qu'est-ce qui ne va pas avec votre santé actuellement ?
- ➔ Pensez-vous avoir besoin d'un traitement ?
- ➔ Pensez-vous qu'il soit possible que ce traitement/test puisse être bénéfique pour vous ?
- ➔ Pensez-vous qu'il soit possible que ce traitement/test puisse vous faire du mal ?
- ➔ Qu'est-ce qu'il pourrait vous arriver si vous décidiez de renoncer à ce traitement/test



1

2

3

4

## « Appréciation/ Evaluation »

Par exemple:

- ➔ Qu'est-ce qui ne va pas avec votre santé actuellement ?
- ➔ Pensez-vous avoir besoin d'un traitement ?
- ➔ Pensez-vous qu'il soit possible que ce traitement/test puisse être bénéfique pour vous ?
- ➔ Pensez-vous qu'il soit possible que ce traitement/test puisse vous faire du mal ?
- ➔ Qu'est-ce qu'il pourrait vous arriver si vous décidiez de renoncer à ce traitement/test ?
- ➔ Pourquoi pensez-vous que je vous propose et recommande ce traitement/test ?



1

2

3

4

## « Appréciation/ Evaluation »

Par exemple:

- ➔ Qu'est-ce qui ne va pas avec votre santé actuellement ?
- ➔ Pensez-vous avoir besoin d'un traitement ?
- ➔ Pensez-vous qu'il soit possible que ce traitement/test puisse être bénéfique pour vous ?
- ➔ Pensez-vous qu'il soit possible que ce traitement/test puisse vous faire du mal ?
- ➔ Qu'est-ce qu'il pourrait vous arriver si vous décidiez de renoncer à ce traitement/test
- ➔ Pourquoi pensez-vous que je vous propose et recommande ce traitement/test ?



Les patient.e.s qui ont des difficultés à reconnaître qu'ils ont besoin de traitement (souvent identifiés comme étant «anosognosiques») sont la plupart du temps incapable de discernement.

1

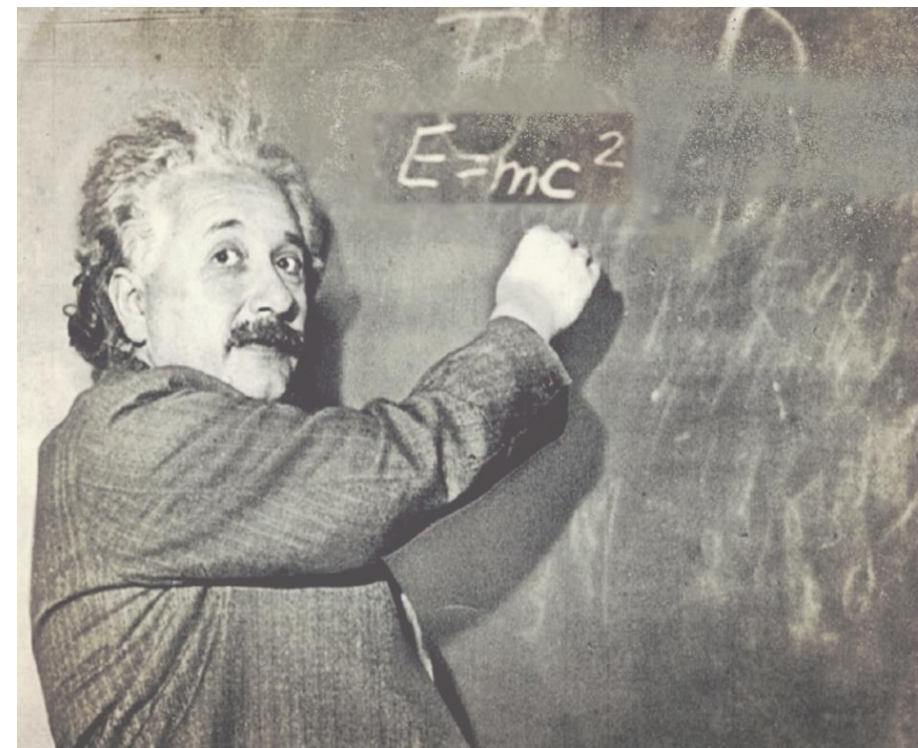
2

3

4

## « Raisonnement »

Par exemple:



1

2

3

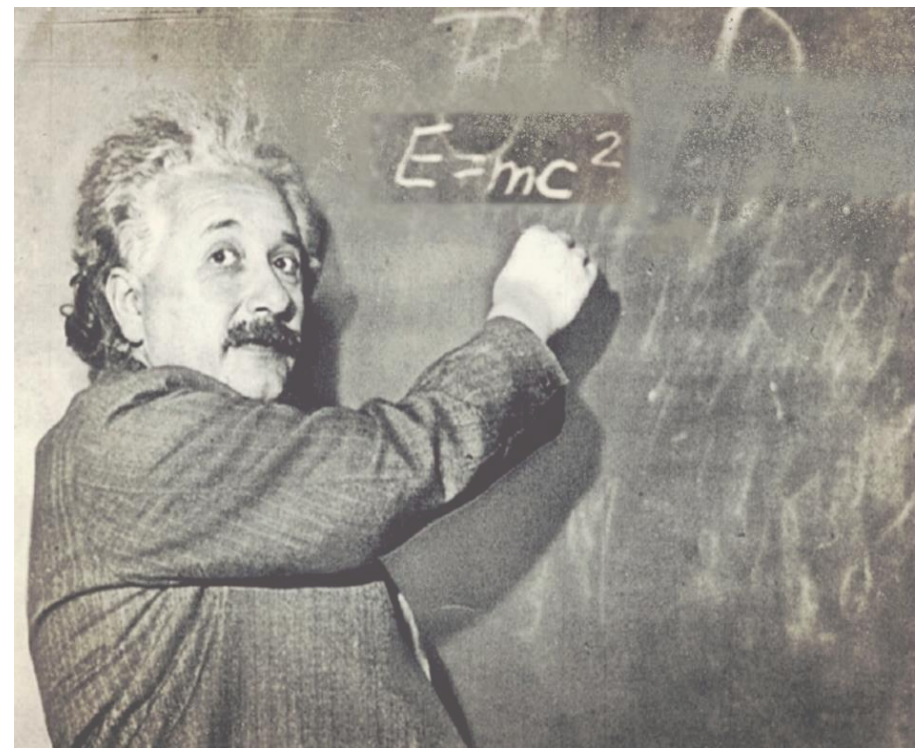
4

## « Raisonnement »

Par exemple:



Dites-moi comment vous êtes arrivés à la décision d'accepter/refuser le traitement/test ?



1

2

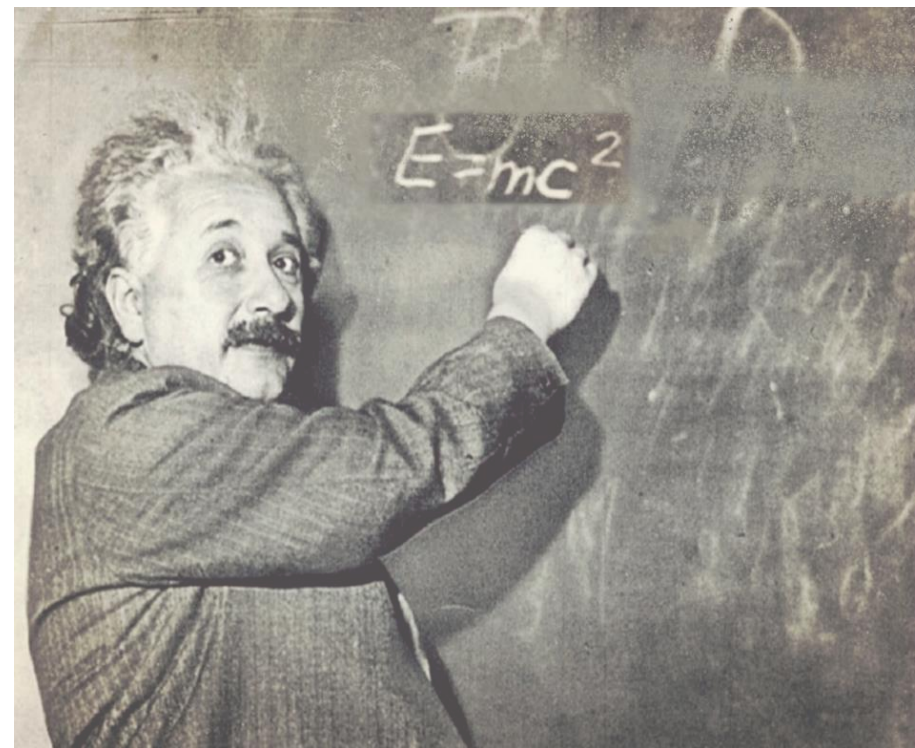
3

4

## « Raisonnement »

Par exemple:

- ➔ Dites-moi comment vous êtes arrivés à la décision d'accepter/refuser le traitement/test ?
- ➔ Quelles sont les éléments importants dont vous avez tenu compte pour arriver à votre décision?





1

2

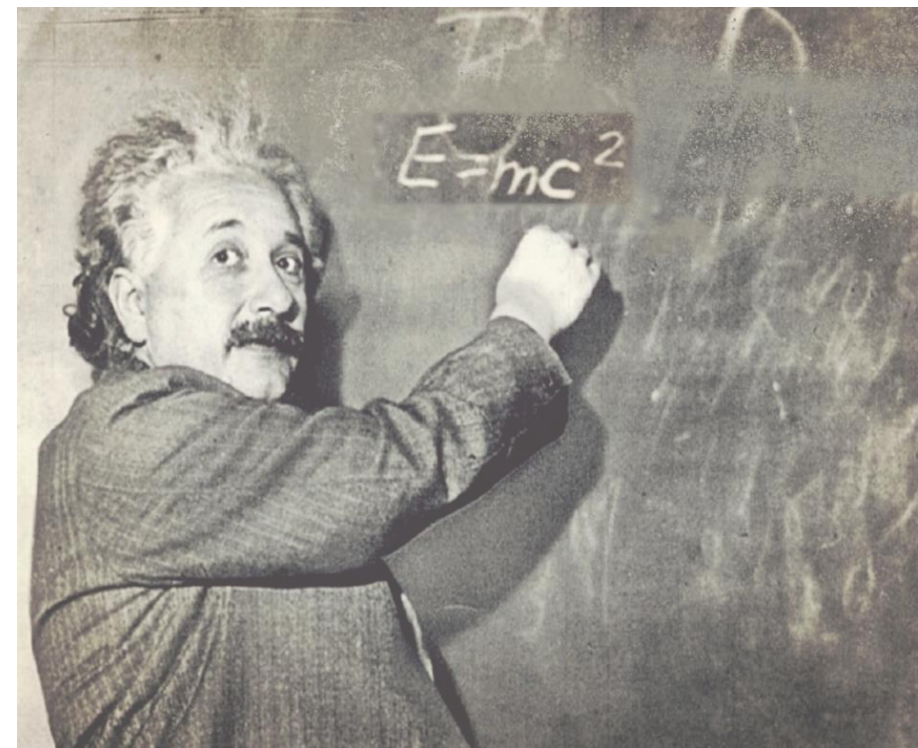
3

4

## « Raisonnement »

Par exemple:

- ➔ Dites-moi comment vous êtes arrivés à la décision d'accepter/refuser le traitement/test ?
- ➔ Quelles sont les éléments importants dont vous avez tenu compte pour arriver à votre décision?
- ➔ Qu'est-ce qui vous a fait choisir cette option plutôt qu'une autre?



1

2

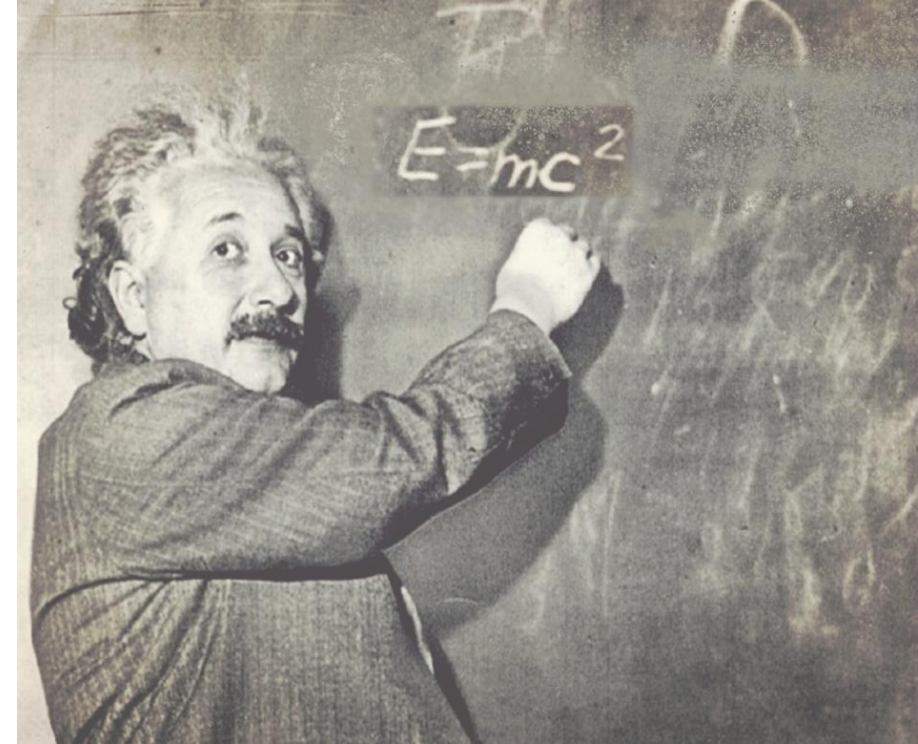
3

4

## « Raisonement »

Par exemple:

- ➔ Dites-moi comment vous êtes arrivés à la décision d'accepter/refuser le traitement/test ?
- ➔ Quelles sont les éléments importants dont vous avez tenu compte pour arriver à votre décision?
- ➔ Qu'est-ce qui vous a fait choisir cette option plutôt qu'une autre?



Les patient.e.s qui sont incapables de manipuler l'information donnée et incapables de démontrer le processus qui les a conduit à telle ou telle décision, sont incapables de discernement. Les patient.e.s atteints d'une psychose sévère ou d'une addiction grave, par exemple, ne remplissent pas ce critère.



1

2

3

4

## « Expression du choix »

Par exemple:



1

2

3

4

## « Expression du choix »

Par exemple:

➔ Avez-vous pu prendre une décision concernant les options de traitement dont nous avons parlé ?



1

2

3

4

## « Expression du choix »

Par exemple:

➔ Avez-vous pu prendre une décision concernant les options de traitement dont nous avons parlé ?

➔ **[en cas d'indécision]:** qu'est-ce qui rend votre décision difficile ?



1

2

3

4

## « Expression du choix »

Par exemple:

➔ Avez-vous pu prendre une décision concernant les options de traitement dont nous avons parlé ?

➔ **[en cas d'indécision]:** qu'est-ce qui rend votre décision difficile ?

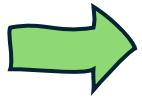


Les patient.e.s qui changent constamment d'avis ou qui n'arrivent pas à maintenir un choix, sont probablement incapables de discernement. Les patients avec des aphasies graves ne remplissent pas ce critère.

# Désaccord sur le projet thérapeutique?

## Indication médicale

Une mesure est médicalement indiquée si elle a une probabilité acceptable de réaliser un objectif thérapeutique qui apporte plus de bénéfices que d'inconvénients pour un patient concret.



*Selon: Borasio GD and Jox RJ, Swiss Med Wkly  
2016;146:w14369*



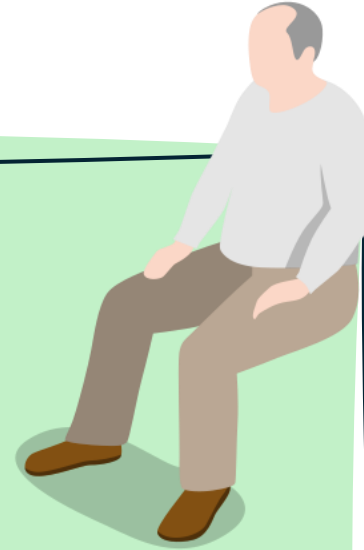
# Règles pour l'évaluation 1

- ✓ Une **maladie** en soi, même une maladie psychiatrique, n'est pas suffisante pour prononcer une incapacité de discernement
- ✓ L'évaluation individuelle doit se baser sur une **décision concrète** (dont il faut connaître les facteurs pertinents)
- ✓ On évalue le processus décisionnel et non pas le résultat: **Neutralité** par rapport aux valeurs (société pluraliste)
- ✓ L'évaluation n'est valide que pour l'état actuel du patient/ de la patiente et il faut la faire **au moment de la décision**



# Exemple

- Patient, âgé de 58 ans, agriculteur de la campagne, mélanome, masse cérébrale d'origine inconnue
- Admission à l'hôpital: lors de l'entretien avec le neurochirurgien il refuse l'opération (étant évalué comme capable de discernement)
- Trois jours plus tard en médecine interne, lors d'un entretien avec l'oncologue, il consentit (toujours capable de discernement)
- Développe un ECA le lendemain, l'épouse comme représentante thérapeutique est incertaine, conflit neurochirurgien-oncologue...





# Règles pour l'évaluation 2

- ✓ La capacité de discernement peut/doit être évaluée par **tout professionnel qualifié** (médecin, soignant, psychologue, juge...)
- ✓ Dans des **cas complexes** il peut être utile de solliciter l'avis d'un spécialiste (p.ex. décision de suicide assisté)
- ✓ Notre évaluation s'applique principalement aux **décisions de soins** (p.ex. examen, médicament, opération, admission en EMS)
- ✓ L'évaluation se limite à la capacité de discernement des **patient.e.s**





# Ressources

[www.assm.ch/ethique](http://www.assm.ch/ethique)

<https://www.samw.ch/fr/Ethique/Apercu-des-themes/Capacite-de-discernement.html>

## Téléchargements

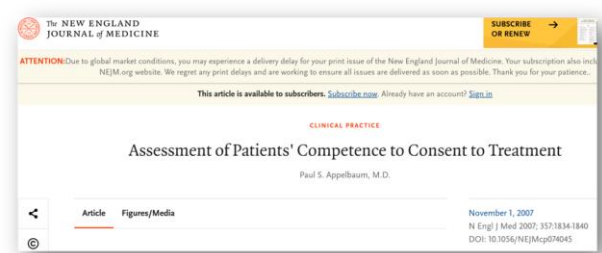
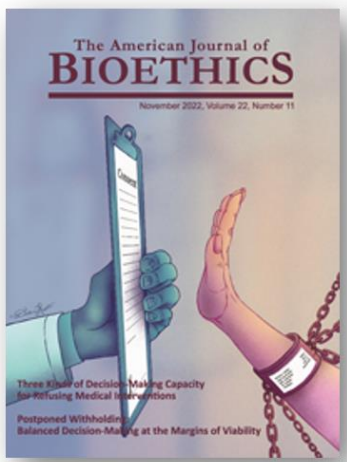
↓ Directives: La capacité de discernement dans la pratique médicale (2019) [PDF, 688 KB](#)

↓ U-Doc: Outil destiné à l'évaluation et à la documentation de la capacité de discernement [PDF, 219 KB](#)

Les directives médico-éthiques de l'ASSM peuvent être commandées gratuitement sous forme de brochure (en allemand et en français). Elles sont aussi disponibles en anglais et en italien en format PDF. Le U-Doc est également publié dans les quatre langues susmentionnées. → [Vers les publications](#)



SAMW ASSM



Jeudi d'Unisanté

# Programme



1. Introduction par exemples



3. Les fondements éthiques



5. Questions et discussion

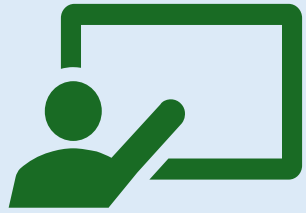


2. Le cadre juridique



4. L'application clinique

# Programme



1. Introduction par exemples



3. Les fondements éthiques



5. Questions et discussion



2. Le cadre juridique



4. L'application clinique



**Merci pour votre attention!**

Dre Kristina Würth  
Unité d'éthique clinique  
CHUV/ IHM  
[kristina.wurth@chuv.ch](mailto:kristina.wurth@chuv.ch)